Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20210316-05-DE Date de télétrans<u>mission : 24/03/2021</u> Date de réception préfecture : 24/03/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION BUREAU DELIBERATIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 MARS 2021

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
13	11	11			
		+ 1			
		pouvoir			

Date de convocation 10 mars 2021

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Laurent TROGRLIC**, Président.

<u>Présents</u>: Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR, Laurent TROGRLIC.

Absents: Ludovic LEGGERI.

Représentés : Sébastien POINT par Laurent TROGRLIC.

Monsieur Laurent TROGRLIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective (Barème F) – Reprise des petits aluminiums

N° de délibération: 5

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	12	12	0	0	0

Rapporteur: MME BEGORRE MAIRE

Citeo, éco organisme agréé par l'Etat, accompagne les collectivités dans le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques avec l'objectif de recycler 75 % des emballages et 65 % des papiers d'ici à 2022.

Par délibération en date du 18 janvier 2018, le Bassin de Pompey a signé un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Citeo, ainsi que des contrats avec des repreneurs qui rachètent et recyclent les matériaux issus de la collecte sélective (via le Groupement d'achat piloté par le Grand Nancy).

Suite aux résultats concluants des expérimentations menées par Citéo depuis 2014, il est désormais possible de trier et recycler les petits aluminiums souples issus de la collecte sélective. Ils sont définis comme étant tous les petits emballages en aluminium (plaquette de médicament, emballages de fromage individuel, boule de papier aluminium, ...), et les capsules de café qui, de par leur petite taille, ne peuvent être recyclés avec les aluminiums issus de la collecte sélective.

Le Bassin de Pompey bénéficie d'un centre de tri capable de trier ces petits aluminiums. A ce jour, ces petits emballages représentent un gisement d'environ 5 tonnes par an.

Dans le cadre du groupement d'achat des matériaux issus de la collecte sélective, la société Suez propose un prix pour la reprise des petits aluminiums souples issus de la collecte sélective fonction de la teneur en aluminium des chargements.

A ce prix de reprise, peuvent être cumulés deux autres soutiens financiers :

• Citeo : soutien de 400 € par tonne.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210316-05-DE
Date de rélétransmission : 24/03/2021
Dête de réception préfecture de 300 € par tonne.

Aussi, l'instauration de ce nouveau flux nécessite :

- La signature d'un contrat de reprise avec la société Suez pour le rachat de ces petits matériaux dont le tarif, lié à la teneur en aluminium, varie de +10 et -100 € la tonne.
- La signature d'un contrat avec L'Alliance permettant d'abonder le soutien de Citéo de 300 €/tonne sous certaines conditions liées essentiellement à des campagnes de communication.

Il est proposé au Bureau Communautaire de signer un contrat avec Suez pour la reprise des petits aluminiums souples et une convention avec l'ARCA.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

• Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention pour la reprise des petits aluminiums par la société SUEZ.

APPROUVE les termes de la convention avec l'Alliance.

AUTORISE le Président à signer la convention pour la reprise des petits aluminiums par la société SUEZ et ses annexes.

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'Alliance et ses annexes.

INSCRIT les recettes correspondantes au budget principal 2021 et suivants, sur la ligne 812-7078 (Suez - vente de marchandises) et 70878 (Alliance - soutien).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Président.

Laurent TROGRLIC